



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



**GRUPE DE TRAVAIL MINISTERIEL DU 02 novembre 2016 :
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)**

Ce groupe de travail était présidé par Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, adjointe au Secrétaire général.

Initié en 2008, pour être en conformité avec la nouvelle réglementation, Il s'agit du second processus de référencement (2016-2017) auquel doit se soumettre BERCY afin de choisir une complémentaire santé abondée (référéncée) pour ses personnels.

Le dossier présent commence à prendre beaucoup d'ancienneté car les premières discussions remontent à 2015 dans un cadre Fonction publique.

Comme au 1er GT du 6 juin, nous sentons les difficultés de l'administration devant la rédaction d'un cahier des charges par nature très technique (code de la sécurité sociale et code de la mutualité oblige !) pour lancer l'obligatoire appel d'offre au printemps 2017. Le dernier GT ministériel sur ce thème en juin 2016 avec des documents de travail manquants de fiabilité.

Les organisations syndicales consultées ont leurs idées de régimes ou d'options de protection à la hausse ou a minima comparables aux offres offertes actuellement et de manière satisfaisante par la MGEFI (consensus autour de ce point). En juin et à la rentrée de septembre, les projets proposés par l'administration étaient en dessous de l'offre existante.

La CFTC et toutes les autres O.S ont fait appel au Ministre à l'occasion du dernier CT du 4 octobre pour voir garantir et pérenniser A MINIMA l'existant :

- maintien du précompte sur le traitement au profit de l'organisme de protection (afin d'éviter d'involontaires ruptures de contrats) ;
- un seul opérateur retenu ;
- une offre de "base" a minima à la hauteur de l'offre offerte actuellement par la MGEFI ;
- l'intégration de la garantie dépendance dans l'offre.

Cette réunion assez technique listant les garanties futures en parallèle avec les garanties existantes n'a pu être conclusive et la participation de l'ETAT employeur à BERCY dans le budget de la PSC reste un sujet « non défloré ».

Le Gt a été marqué par l'importance du cahier des charges avec des Fédérations ministérielles réclamant pour les agents du « mieux-disant » !

Pour dire les choses simplement : nous ne voulons pas aujourd'hui d'un nouveau référencement qui amènerait les agents à payer plus pour être moins bien assurer.

Nous voulons aujourd'hui que les promesses du ministre soient tenues pour les agents du ministère. **Nous sommes favorables à de nouveaux GT sur ce sujet, GT très techniques et parfois difficilement réinscriptibles en langage simple, afin que tous les agents du ministère puissent bénéficier d'une offre de protection sociale complémentaire de bonne qualité.**

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfiip.fr

cftcdgfiip@gmail.com